

BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 2 046 933,54 € (soit 60,74 % de réalisation). Les recettes s'élèvent également à 2 046 933,54 € (soit 60,74 % de réalisation). La section de fonctionnement se solde sur l'exercice avec un résultat nul mais grâce aux excédents reportés le résultat cumulé est de 198 150,65 €.

DEPENSES		2023		2022
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	2 016 285,11 €	1 914 009,31 €	64 991,61 €
023	Virement à la section d'investissement	766 870,65 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	533 264,69 €	79 304,61 €	2 833 873,56 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	26 809,81 €	26 809,81 €	8 563,00 €
66	Charges financières	26 809,81 €	26 809,81 €	
Total DEPENSES		3 370 040,07 €	2 046 933,54 €	2 907 428,17 €

Niveau de réalisation

60,74 %

RECETTES		2023		2022
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	Réalisé	
002	Résultat de fonctionnement reporté	198 150,65 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 108 086,53 €	2 005 810,73 €	1 735 667,38 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	26 809,81 €	26 809,81 €	8 563,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	468 273,08 €	14 313,00 €	921 597,79 €
77	Produits exceptionnels divers	568 720,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		3 370 040,07 €	2 046 933,54 €	2 665 828,17 €

Niveau de réalisation

60,74 %

Résultat sur l'exercice

0,00 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

198 150,65 €

Résultat cumulé (excédent)

198 150,65 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-031_2024-DE

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 005 810,73 € soit un taux de réalisation de 95,15 %, et le total des recettes s'élève à 79 304,61 € soit 3,76 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture par un déficit de 1 926 506,12 € mais compte tenu de l'excédent reporté il se réduit à 1 118 554,93 €

DEPENSES		2023		2022
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé	
040 Opérations d'ordre entre sections	2 108 086,53 €	2 005 810,73 €	1 735 667,38 €	
Total DEPENSES	2 108 086,53 €	2 005 810,73 €	1 735 667,38 €	

Niveau de réalisation

95,15 %

RECETTES		2023		2022
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé	
001 Résultat d'investissement reporté	807 951,19 €	0,00 €		
021 Virement de la section de fonctionnement	766 870,65 €	0,00 €	0,00 €	
040 Opérations d'ordre entre sections	533 264,69 €	79 304,61 €	2 833 873,56 €	
16 Emprunts et dettes assimilées			1 000 000,00 €	
Total RECETTES	2 108 086,53 €	79 304,61 €	3 833 873,56 €	

Niveau de réalisation

3,76 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

- 1 926 506,12€

Résultat antérieur reporté (excédent)

807 951,19 €

Résultat cumulé (déficit)

- 1 118 554,93€

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)</i>	- 1 926 506,12€
--	-----------------

<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)</i>	- 920 404,28€
---	---------------

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2023

Le budget annexe ZAC des Guinnottes a été voté pour la première fois en 2019.

Sur cet exercice on comptabilise des achats de terrains pour 126 € (frais d'acte dans le cadre de régularisations foncières de quelques m² avec le groupe Handy Up) ainsi que des études et prestations diverses pour un montant de 3 483,08 € :

- l'électricité représente 428,94 €,
- la rémunération du commissaire enquêteur désigné par la Préfecture dans le cadre de l'enquête publique relative aux travaux d'aménagement de la zone des Guinnottes 3 est de 2 670,80 €.
- un constat d'huissier en lien avec la procédure d'enquête publique a été réalisé pour un montant de 383,34 €.

Les travaux représentent 1 906 642,23 € (dont 912 782,19 € de rattachements entre ceux de 2022 et ceux de 2023). Il s'agit de :

- l'extension du réseau électrique par ENEDIS pour 43 123,13 € dans le cadre du raccordement de la plateforme cédée à SC7025,
- des travaux de maîtrise d'ouvrage menés par le cabinet Delplanque pour 32 825,90 € dans le cadre de l'extension du pôle de développement économique des Guinnottes 3,
- la première partie des travaux confiés à l'entreprise Roger Martin pour 812 455,28 € toujours au titre de l'opération d'aménagement des Guinnottes 3 (sur un marché notifié à l'entreprise en 2022 pour un montant de 1 846 341,91 € HT).
- l'étude de modélisation du réseau d'alimentation en eau potable des Guinnottes 3 par VEOLIA pour 1 380,40 €,
- des travaux de terrassement (VRD et préparation de l'éclairage public restant à réaliser dans le cadre de la première tranche des Guinnottes 3 (Lot 1 – SC7025) pour 98 656,32 €.
- l'entretien des espaces verts par l'ADAPEI pour 2 884,74 €,
- les interventions sur la pompe de relevage de l'ensemble du réseau d'assainissement des Guinnottes 2 et 3 ainsi que la plateforme de l'Odyssée du cirque (entretien/ curage pour 1 944,27 € et changement de flotteur sur le puits de relevage pour 590 €)

La taxe foncière se fixe à 3 758 €.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240306-031_2024-DE



Les charges financières pour le prêt au Crédit Mutuel sont de 26 809,81 €.

Côté recettes, nous avons perçu 14 313 € : 13 335 € pour la cession du terrain à Handy'up (au titre des régularisations foncières de l'opération des Guinnottes2) et 978 € de frais facturés à Mac Donald en lien avec la maintenance de la station de relevage des eaux usées.

Des régularisations foncières avec le groupe Imany seront à inscrire au budget 2024.

Toutes les autres écritures concernent les opérations d'ordre et les variations des en cours et des stocks.

Le résultat des 2 sections au cumul est déficitaire pour **920 404,28 €** sachant qu'au 31 décembre 2025 il faudra rembourser le crédit relais contracté auprès du Crédit Mutuel pour **1 000 000 €**.

A noter que 47 000 m² de commercialisation apporteront une recette qui viendra consolider ce budget annexe avec la subvention du département notifiée à 144 000 €.

La subvention DETR sur ces travaux n'est pas encore connue.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-031_2024-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2023

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe ZAC des Guinnottes celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :

Section de fonctionnement :	2 046 933,54 €
Section d'investissement :	2 005 810,73 €

RECETTES :

Section de fonctionnement :	2 046 933,54 €
Section d'investissement :	79 304,61 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	198 150,65 €	0,00 €	198 150,65 €
Investissement	807 951,19 €	- 1 926 506,12 €	- 1 118 554,93 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZAC DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2024	198 150,65 €
Solde d'Investissement (déficit)	- 1 118 554,93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	198 150,65€
3. Report en investissement au D/001	1 118 554,93 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240306-031_2024-DE

